

## Les activités de l'année 2002

[Compte rendu du C.A. du 05/12/01](#)

[Soirée Débat du 22 mars 2002](#)  
" La condition de l'enfant adopté "

[Soirée débat du 25 mai 2002](#)



### Compte-rendu du Conseil d'administration du 05 décembre 2001

Ne figurent dans ce compte-rendu que les informations publiques.

Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis pour élire le Président, Secrétaire et Trésoriers.

Fut élu

Valérie <b>ROULAND</b>	Présidente	Didier <b>JEAN</b>	Trésorier
Fabrice <b>MALARD</b>	Secrétaire	Patrick <b>DEUDON</b>	Administrateur
Odile <b>FRANGEUL</b>	Administrateur	Claude <b>GENDRY</b>	Administrateur
Catherine <b>JEAN</b>	Administrateur	Geneviève <b>DESDOUIITS</b>	Administrateur
Marie-Véronique <b>DRUGEOT</b>	Administrateur		

Le calendrier des réunions publiques est fixé.

**vendredi 22 mars 2002 ... la condition d'adopté**  
**samedi 25 mai 2002 ... Accueil postulants témoignages et OAA**  
**dimanche 15 septembre 2002 ... Journée champêtre**  
**dimanche 17 novembre 2002 ... Assemblée Générale.**

[Revenir au début](#)



### Soirée Débat du 22 mars 2002

#### " La condition de l'enfant adopté "

***Préambule :** Par volonté de respect de la vie privée, nous ne faisons figurer ici, hors les noms des membres du bureau d'EFA ou de l'ASE, que des initiales.*

#### Accueil

Valérie ROULAND, présidente d'EFA 53 remercie la cinquantaine de participants présents, adhérents ou non, et plus particulièrement la famille A. et Mr B., 1<sup>er</sup> président d'EFA 53 en 1971, qui ont accepté de témoigner de leurs expériences, ainsi que Madame POTTIER, du service Adoption de l'Aide Sociale à l'Enfance en Mayenne.

Valérie invite ensuite chaque participant à se présenter lors d'un tour de table.

Puis elle donne quelques informations sur la vie de l'association au plan national :

- la nomination de Danielle HOUSSET, présidente nationale d'EFA, au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur avec les commentaires de l'intéressée qui considère surtout que

cela représente une reconnaissance pour notre association.

- L'envoi aux familles d'une enquête sur les démarches d'agrément à l'échelon national, dans le but de recenser les difficultés rencontrées. C'est l'occasion de souligner qu'en Mayenne, nous avons la chance que cette procédure soit non seulement effectuée dans les délais légaux mais en plus de façon très humaine.
- L'étude, menée également par la Fédération EFA, sur le devenir des enfants adoptés ; ceci afin de pouvoir disposer de références et ne pas se contenter d'idées reçues pas toujours réelles ni fondées.

Au plan international, communication est faite de la suspension actuelle des procédures d'adoption en Roumanie.

En guise d'introduction au débat, Valérie ROULAND rappelle quelques éléments permettant une approche sereine de cette soirée :

- nous, membres d'EFA 53, animateurs de cette soirée, ne détenons pas la vérité,
- nous ne sommes pas là pour donner des réponses mais pour faire partager l'expérience acquise par chacun,
- il faut faire attention de ne pas généraliser à partir d'une expérience : chaque cas est unique,
- on s'enrichit en s'écoutant les uns les autres et en respectant l'histoire de chacun.

-

*Pour permettre une meilleure compréhension, nous précisons ci-après la situation des personnes invitées :*

- *Mme A., née sous X, a été adoptée à l'âge de 10 ans dans les années 50 par une veuve dans un village mayennais, après avoir passé plusieurs années en famille d'accueil.*
- *D., fille de Mr et Mme A., est née en ex-Yougoslavie. Ses parents l'ont adoptée au milieu des années 70, en démarche directe car leur dossier d'adoption n'avait pu aboutir en France, elle était alors âgée de quelques mois seulement.*
- *Mr B. a adopté, avec son épouse, deux enfants âgés de 3 mois, nés sous X à Paris. Les démarches ont eu lieu dans les années 70 auprès de l'association "Les Nids de Paris",*

*Nous avons également la chance d'accueillir Mr C. et sa fille E., née en Ethiopie et adoptée à l'âge de 2 mois par l'intermédiaire de l'œuvre "Emmanuelle", qui ont répondu à l'invitation lancée à nos adhérents et ont activement participé à la discussion.*

### **LE PASSE DE L'ENFANT ADOPTE**

- La révélation

D. se souvient avoir toujours su être adoptée. Ses parents précisent lui avoir dit avant qu'elle n'aille à l'école.

Mr B. ayant adopté des enfants "de couleur", explique que cela s'est donc fait naturellement par des questions suite au reflet des enfants se voyant dans un miroir puis regardant leurs parents.

Plusieurs participants, parents adoptifs, s'expriment : l'unanimité se faisant en faveur de la révélation dès les premiers jours passés ensemble car même si l'enfant est petit (2 mois pour certains), il le comprend, le ressent et l'exprime par des regards, des attitudes.

Au fil de la discussion plusieurs réflexions sont exprimées :

- La révélation arrive toujours, même par la famille ; dans certains cas ce sont les aînés qui racontent aussi aux plus jeunes.
- Les événements de la vie amènent des questions de la part des enfants (naissances d'enfant dans la famille, décès, la fête de la Toussaint).
- La discussion est souvent plus délicate avec les enfants quand il est question du passé avant qu'ils n'arrivent.
- Les enfants cherchent aussi quelques fois à protéger leurs parents en ne les questionnant pas.
- Il convient de ne pas devancer les questions des enfants mais de les laisser évoluer à leur rythme.
- Les participants s'accordent à dire que les parents ne doivent rien cacher aux enfants et mettre en place les conditions permettant de rester ouverts au dialogue. Cet aspect est très important car il contribue au maintien d'un climat de confiance, indispensable à chacun pour se construire.
- La quête des origines

Dans le cadre de l'adoption internationale, certains pays (la Colombie par exemple) ou certaines associations transmettent des documents mais cela n'est pas toujours le cas.

Mr B. explique que son fils a cherché vers l'âge de 14 ans. A l'époque, il avait besoin de savoir s'il avait des frères et sœurs. Sa fille n'a pas exprimé cela. Elle n'a pas voulu savoir. Actuellement; elle dit qu'elle n'accepterait pas de revoir sa mère biologique. Mr B. ajoute qu'il y a eu peu de discussions à ce sujet entre le frère et la sœur.

Mr C., intervient alors pour expliquer que sa femme et lui ne disposaient que de peu de renseignements, pas d'informations sur le père biologique par exemple. Les seuls éléments matériels sont un couffin et des vêtements et, important, un film sur l'orphelinat. Il précise que E. voudrait savoir ; elle a entrepris, entre autres, des recherches par Internet. Elle a aussi beaucoup feuilleté l'album contenant les photos où elle était tout bébé. Elle se pose beaucoup de questions mais ses parents n'ont pas toujours les éléments permettant de lui répondre.

E. a eu la volonté d'aller sur place il y a quelque temps, plus maintenant mais elle en a toujours le projet pour le futur.

D. affirme : "Je veux aller voir le pays d'où je viens." Cela a d'ailleurs failli se faire il y a quelque temps mais la guerre en ex-Yougoslavie, a finalement constitué un obstacle par rapport à ses parents qui étaient très inquiets de voir leur fille partir dans un tel contexte. D. s'intéresse à ce qui se passe sur place. Elle souhaite aller voir un pays reconstruit.

Fille unique, elle s'interroge aussi pour savoir si elle a des frères et sœurs.

Mme A. a entrepris à l'âge adulte (ceci n'était pas possible avant une loi de 1978) des recherches sur son dossier mais celui-ci ne contenait que peu de renseignements.

- La place accordée aux parents d'origine

Si D. avait l'occasion de rencontrer sa mère de naissance, elle souhaiterait lui dire merci.

La raison : étant donné ses origines albanaises et sa région de naissance, elle considère que son adoption lui a permis d'échapper aux massacres ethniques ayant eu lieu dans le cadre de cette guerre.

Mme A. aurait préféré ne pas être adoptée à l'âge de 10 ans car elle a été malheureuse. Sa mère, veuve de guerre, a adopté pour ne pas rester seule et aussi pour déshériter sa famille. Mme A. est partie travailler à l'âge de 14 ans et était très heureuse de quitter ce contexte désagréable. Heureusement, elle avait conservé des liens avec sa famille d'accueil à qui elle rendait régulièrement visite pour son plus grand réconfort.

La différence entre les parents biologiques et adoptifs se traduit aussi dans les termes utilisés pour les nommer : " père, mère " pour les premiers voire " celle qui m'a fait " , " mon papa, ma maman " pour les seconds.

Pour D., " les parents sont ceux qui nous élèvent ".

### L'IDENTITE DE L'ENFANT ADOPTE

-

- Le prénom : le changer ou pas ?

Pour beaucoup de participants, cela dépend de l'âge de l'enfant lors de son adoption ; plus il est jeune, plus le changement de prénom s'opère. Plusieurs enfants ont gardé leur prénom d'origine en 2<sup>ème</sup> prénom.

Parfois la volonté de changer le prénom résulte d'un souhait de faciliter l'intégration de l'enfant dans notre société. Mme A. explique ainsi le changement de prénom pour leur fille D..

Mr B. relate que son fils, pendant une période aurait préféré garder son prénom de naissance.

Actuellement la tendance est plus à garder le prénom qu'auparavant. Les raisons tiennent en partie au fait que maintenant la loi française est moins restrictive et accepte plus la diversité.

Le changement est aussi lié à la qualité de la personne qui a nommé initialement l'enfant : le personnel administratif (hospitalier par exemple) ou la mère biologique. Dans ce dernier cas, le fait de garder le prénom de l'enfant traduit pour les parents adoptifs une sorte de respect des volontés exprimées.

A noter que certains pays ou orphelinats étrangers préparent les enfants à ce changement de prénom.

Des parents présents expliquent avoir eu à répondre à leurs enfants qui voulaient savoir pourquoi leur prénom avait été changé.

- Les photos avant l'adoption

Mme A. précise qu'il y a quelques années, il n'y avait de photos transmises. De plus,

dans leur cas, la procédure locale en Yougoslavie a fait que, partis avec un dossier complet et traduit, il ne leur a fallu que 15 jours pour effectuer toutes les démarches sur place sans être passés par une association. Les contacts se sont donc établis directement dans le pays.

Mme POTTIER rappelle que, désormais, dans le cadre des accouchements sous secret, des photos de l'enfant sont prises très régulièrement dès sa naissance, d'abord à la maternité puis dans la famille d'accueil et ce jusqu'à l'adoption par ses parents. Ces photos sont remises aux parents.

Un participant fait remarquer que " la photo permet la confrontation avec l'image de l'enfant imaginaire. "

Certaines associations demandent aux parents de fournir des photos de la famille, du cadre de vie, pour les présenter aux enfants, cela aidant leur préparation à l'adoption.

Beaucoup considèrent que les photos, même une seule, facilitent l'attente de l'enfant.

Certains signalent ne pas avoir reçu de photo mais avoir eu régulièrement des nouvelles écrites ou téléphoniques de leur enfant. D'autres se sont vu prêter un film vidéo par l'association.

### LE REGARD DES AUTRES

Doit-on ou non le dire à l'école ? C'est selon chacun, en fonction du contexte ? Cela peut aider l'enseignant à répondre aux questions des autres élèves.

Parfois ce sont les enfants eux-mêmes qui choisissent d'en parler à l'école, soit de leur propre initiative, soit dans des circonstances propices (une expo, un article de magazine ou des faits d'actualité).

Il ne faut pas oublier le questionnement des enfants biologiques présents au foyer sur le regard des autres envers leurs frères ou sœurs adoptés. La notion de vrai ou faux intervient alors, comment les aider à trouver les mots pour y répondre.

Il existe aussi beaucoup de questionnements entre élèves ou copains de jeu. Le fait d'être adopté, originaire d'un autre pays, d'une autre couleur de peau, en schématisant : d'être différent, peut être ressenti par l'enfant comme un atout.

La différence de couleur de peau n'est pas vue de la même manière chez les enfants. Des parents d'enfants nés en Afrique évoquent alors les différentes façons qu'ont leurs enfants de décrire leur couleur de peau : " marron, marron jaune, chocolat ". Ces mêmes enfants trouvant que leurs parents n'étaient pas blancs mais " roses ".

Certains participants considèrent qu'il y a plus de facilité d'intégration dans une grande ville plutôt qu'en province ou dans un petit village.

Mr B. relate une expérience vécue par sa fille chez un commerçant lavallois, de la méfiance et du manque de considération dont elle a fait l'objet du fait de la couleur de sa peau et de l'attitude toute autre dès lors que sa fille est revenue passer commande accompagnée de sa mère... Ceci n'appelant aucun commentaire...

Son fils, travaillant sur Paris, a eu également, et pour la même raison, à affronter quelques paroles ou attitudes difficilement acceptables.

D. A. est fière de ses origines (elle possède la double nationalité). Elle aussi a eu à affronter des remarques à caractère raciste, par rapport aux Yougoslaves, et n'a pas pu rester sans réagir.

La différence est peut-être plus difficile à supporter en tant qu'adulte.

Mr B. préconise de " donner des armes aux enfants adoptés pour les aider à se défendre " et pour cela recommande d' " utiliser le sens de l'humour ".

Il souligne qu'à l'adolescence, les parents doivent être attentifs à ne pas mettre tous les problèmes sous le couvert de l'adoption.

### Conclusion

Valérie ROULAND remercie chacun d'avoir activement pris part à la discussion tout en ayant été respectueux de la parole des autres.

Faute de temps, nous n'avons pu faire le tour complet de ce sujet mais les membres du bureau d'EFA 53 n'entendaient pas le traiter de manière exhaustive mais plutôt favoriser un échange d'expériences.

La soirée se termine autour de rafraîchissements permettant de libres discussions entre les participants.

[Revenir au début](#)



**Réunion - débat du samedi 25 mai 2002**

## "L'attente"

Accueil

Valérie ROULAND, présidente d'EFA 53, accueille la trentaine de familles participantes et les remercie de s'être déplacées.

Elle présente Madame le Docteur Isabelle OLLIVIER, psychiatre à LAVAL, et la famille ESTIVALET qui va nous faire partager sa récente expérience vécue lors de l'adoption de son fils.

Chacun est invité à se présenter lors d'un tour de table.

Enfin, avant de passer au thème de la réunion, l'attente, Valérie rappelle quelques principes permettant à cet après-midi de se dérouler sereinement, notamment sur l'importance de l'écoute et le fait que chaque démarche étant un cas particulier, personne ne peut détenir LA vérité ; le propos de cette réunion étant d'enrichir la propre expérience de chacun au contact des autres.

### INTERVENTION DE MADAME OLLIVIER

Madame OLLIVIER part d'abord du constat que l'adoption fait suite à une première attente d'enfant biologique non accomplie. Cette dernière a engendré des souffrances tant physiques (les divers traitements liés à la procréation médicalement assistée) que morales.

Pour la plupart des gens évoquant l'adoption, la réaction classique est de dire que ce sera long et qu'il faudra beaucoup de patience.

Dans une première phase, pendant le délai légal de 9 mois pour obtenir l'agrément, l'enfant paraît loin.

Puis vient le temps de la recherche du mode d'adoption, direct ou par un O.A.A. (organisme agréé pour l'adoption), et des angoisses auxquelles il convient de remédier.

Il existe alors un sentiment partagé entre le besoin d'être rassuré par d'autres mais aussi une certaine inquiétude vis à vis des réactions de l'entourage. Celles-ci peuvent être différemment perçues selon l'état d'esprit dans lequel les futurs adoptants sont à ce moment... D'où parfois une certaine appréhension envers l'échange.

Madame OLLIVIER fait aussi le parallèle avec une grossesse, où les futurs parents ont peur d'une malformation pour leur enfant par exemple. Dans les deux cas, grossesse et adoption, l'attente est le moment des fantasmes.

Dans le chemin vers l'adoption, l'imaginaire se met en place avec la possibilité de soutien d'autres familles adoptives.

Autre moment d'angoisse, la rencontre. Ce n'est pas n'importe quelle rencontre car elle se fait avec un enfant dont le passé ne sera jamais commun avec ses parents.

Enfin, émotion intense quand l'enfant arrive : ses parents se rendent compte que le lien parental existait déjà.



## ECHANGE ENTRE LES PARTICIPANTS SUR L'ATTENTE

L'échange s'engage alors, Madame OLLIVIER apportant un éclairage par rapport aux différentes interrogations et réactions.

Pour faciliter la compréhension, deux phases sont retenues.

### A. Avant l'agrément :

C'est l'attente avec une forte interférence de l'administratif . Elle est ressentie comme une phase plus passive car le chemin est balisé par les passages obligés (réunions ASE, dépôt du dossier, assistante sociale et psychologue puis commission d'agrément).

L'angoisse de la rencontre avec le psychologue : pose-t-il réellement des questions intimes? Il est là pour vérifier qu'il n'y a pas de pathologie susceptible de nuire à l'accueil et l'épanouissement d'un enfant.

Quelle est l'importance du nombre de rendez-vous ? Tout dépend de la façon de travailler du psychologue, de son besoin d'information (ce n'est pas parce que l'on se rend à 3 rendez-vous que l'on est « moins bien » que d'autres personnes n'en ayant eu que 2).

Les assistantes sociales : elles ont un rôle différent de celui du psychologue, elles doivent traiter l'aspect social, matériel, de la famille (logement, revenus, charges,...). Se méfier de ce que l'on entend parfois.

Les postulants ont parfois l'impression de se répéter entre les rencontres avec les assistantes sociales et celles avec le psychologue. Ce n'est pas tout à fait faux en fonction des personnalités des intervenants.

Globalement, il y a très peu de refus d'agrément en Mayenne. A chaque fois, il s'agit de causes bien réelles telles une pathologie ou une dépression par exemple.

Quand le deuil de l'enfant biologique n'est pas totalement fait, il est proposé aux postulants d'attendre un peu (dans de tels cas, l'A.S.E. les invite à différer la présentation du dossier en commission d'agrément et de refaire le point quelque temps plus tard – cela permet d'éviter un risque de refus qui repousserait à trente mois une nouvelle présentation de dossier.)

Une observation est formulée sur la notion de deuil évoquée précédemment : cela semble introduire une certaine primauté de l'enfant biologique sur l'enfant adoptif.

Madame OLLIVIER remarque qu'un couple se dit rarement d'emblée qu'il aura un enfant adoptif. Il est possible de considérer que le deuil est effectif quand les diverses démarches de procréation médicalement assistée sont arrêtées. Elle signale aussi l'importance, dans le cadre d'une démarche d'adoption effectuée par un couple, que le mari et la femme soient bien en phase pendant cette période d'attente.

L'attente permet de réfléchir et de mûrir ce projet.

Madame OLLIVIER souligne que l'enfant adoptif n'est pas un enfant de remplacement mais un enfant à part entière.

Souvent, les postulants prennent contact avec EFA à ce stade de leurs démarches. Cela leur permet de se confronter à la réalité de l'adoption en rencontrant d'autres personnes

dans la même situation ou l'ayant vécue et de voir aussi des enfants, même si à ce moment il est parfois difficile de gérer la confrontation avec les autres.

B. Une fois l'agrément délivré :

Madame OLLIVIER résume la situation nouvelle en disant que « là, il faut pédaler ! ».

C'est le début d'une phase active mais comment s'y prendre ?

On se retrouve seul(s) avec le choix d'un pays à effectuer et/ou une liste d' O.A.A. que l'on peut contacter.

En réponse à une question posée relative à la période propice pour se renseigner tant sur le pays que sur les O.A.A., Valérie ROULAND répond que s'il n'y a aucune restriction pour se documenter sur les pays, en revanche il est impératif d'avoir l'agrément pour contacter les O.A.A.

L'accueil y est plus ou moins agréable. Certains ne répondent pas, même si une enveloppe timbrée a été jointe à cet effet. D'autres refusent sans motivation ou alors très vague.

Sans vouloir excuser une telle attitude incorrecte, les membres d'EFA expliquent qu'actuellement beaucoup d'associations sont gérées par des bénévoles et qu'elles ont de plus en plus de demandes.

Une personne précise qu'il est apprécié par certains O.A.A. non seulement de préciser dès le début du courrier que l'on est en possession de l'agrément mais aussi d'en joindre une photocopie.

A noter qu'une loi vient d'être publiée au début de l'année 2002 qui va réglementer et encadrer les O.A.A. en leur proposant une aide financière liée à la formation permanente de leurs responsables. Ce texte précise également que les seuls critères retenus pour les postulants à l'adoption seront ceux requis légalement par le pays d'origine des enfants et, bien sûr, la loi française.

Une participante souligne qu'il ne faut pas précipiter les choses en voulant rassembler trop vite différents documents de façon à gagner du temps, car souvent les pièces requises doivent avoir moins de 2 mois...

De même, il faut avoir conscience que les délais de procédures varient d'un pays à l'autre, voire même d'une région à l'autre à l'intérieur d'un même pays.

Dans le cadre de l'adoption dite « en direct », sans passer par un O.A.A., il existe parfois des associations de parents adoptifs pour certains pays telles l'A.P.A.E.V. (Vietnam), l'A.P.A.E.C. (Colombie) ou Arc en Ciel (Brésil). Cela permet quand même d'avoir des informations fiables sur les différentes procédures dans le pays où l'on doit se rendre, d'éviter certains écueils et aussi d'échanger avec des personnes ayant vécu un parcours similaire.

Il est possible d'obtenir ces renseignements auprès de la M.A.I. (Mission de l'Adoption Internationale), par courrier - les fiches pays ou associations sont gratuites-, en consultant leur site Internet ou auprès de Madame POTTIER à l'A.S.E. qui est la correspondante départementale de la M.A.I.

Cette phase de la procédure engendre des hauts et des bas au niveau du moral en fonction des informations qu'il est possible d'obtenir, ou non. Dans certains cas, même quand celles-ci sont disponibles, elles peuvent être contradictoires... d'où l'importance de ne pas rester isolé.

Ce temps d'attente peut être utilisé à se préparer à un voyage lointain et long, à se renseigner sur le pays de naissance de l'enfant.

Il faut aussi se préparer à l'enfant, à la couleur de sa peau, à ses habitudes alimentaires...

Les lectures « classiques » sur l'enfant : son éveil, son éducation, sa psychologie peuvent également trouver leur place ici.

Les rencontres avec des parents adoptifs, avec leurs enfants, sont aussi un moyen actif de combler cette attente, que ce soit lors de manifestations, plus ou moins formelles - réunions, assemblées générales ou pique-niques - organisées par des O.A.A., associations de parents ou EFA.

Un couple remarque que le temps d'attente peut paraître (trop) long mais que dans son cas, l'attribution de l'enfant

a déclenché la précipitation car il y avait juste le temps de faire établir des visas !

Un conseil : penser à avoir un passeport en cours de validité.

En guise de conclusion pour cette partie de réunion, Madame OLLIVIER insiste sur le fait qu'il est très important de faire les choses dans le respect d'un cadre légal.

En effet, par la suite il faut éviter d'être confronté à des situations empêchant l'enfant d'avoir un statut officiel (risque que l'enfant ne soit pas reconnu adoptable en France et adopté pour son pays d'origine donc apatride). Il est donc essentiel de bien faire attention à rassembler tous les documents requis.

Le respect d'une procédure officielle permet aussi de protéger les enfants (par exemple en évitant les raptés et les achats d'enfants).

Le but poursuivi par les parents est l'adoption plénière or si celle-ci est soumise à des conditions strictes, elles ne sont pas insurmontables si l'on suit les recommandations.

Il est fondamental de pouvoir raconter son histoire à notre enfant de la façon la plus claire possible, en fonction de son âge, avec ce que l'on sait et ce que l'on ne sait pas mais sans faux fuyant. Cet aspect est important pour lui permettre de se construire. Comment faire si la procédure légale n'a pas été respectée ?

## TEMOIGNAGE D'UNE ADOPTION EN COLOMBIE

La procédure d'adoption a commencé en avril 1999. A l'automne 1999, la période des enquêtes. Si celle psychologique s'est bien passée, par contre celle menée par l'assistante sociale a été vécue plus difficilement. De ce fait, le couple a souhaité être présent lors du passage de son dossier devant la commission d'agrément pour expliquer certains passages de l'enquête sociale, ceci sera d'ailleurs bien pris en compte par la suite.

L'agrément a été délivré en janvier 2000.

La Colombie s'est imposée à eux par souhait d'un pays signataire de la Convention de La Haye et la maîtrise de la langue espagnole par Madame.

Ils ont rencontré Madame FAUQUE, déléguée régionale de l'A.P.A.E.C. qui les a conseillé dans les démarches.

Février 2000, envoi de la lettre de motivation à l'I.C.B.F. (l'Institut Colombien du Bien-Etre Familial, organisme comparable à l'A.S.E. française) avec des photos.

Un mois plus tard, ils reçoivent la « solicitud » (formulaire d'adoption en Colombie) mentionnant les différents documents à réunir. Etape suivante, se tenir au courant de la mise à jour des papiers puis transmission des documents à la M.A.I. avant d'être envoyés en Colombie en décembre 2000.

La transmission à l'I.C.B.F. est effective en mars 2001. Le dossier est en liste d'attente.

En septembre 2001, ils reçoivent un appel de la M.A.I. les informant qu'un petit garçon leur est attribué. Ils reçoivent ensuite un dossier avec la photo de leur enfant, son dossier médical et ses habitudes alimentaires.

L'A.P.A.E.C. aide bien ses adhérents car les parents s'étant rendus en Colombie informent l'association sur leur séjour. Ainsi les informations sont régulièrement actualisées concernant les hôtels, les avocats, les juges...

L'aide se traduit en conseils pour la lettre de motivation, la traduction des documents, en informations sur la ville où se rendent les familles.

Le départ a lieu en novembre 2001. A l'aéroport, ils retrouvent d'autres familles françaises accomplissant la même démarche. Changement d'avion à Bogota, ils sont aidés d'un Colombien pour prendre la direction de Medellin. Pendant tout le voyage, ils ont l'impression d'être chaperonnés, ce qui a un aspect rassurant.

Lors de la rencontre avec leur enfant, qui jusque là était dans une famille d'accueil – il y a très peu d'orphelinats en Colombie, ils constatent qu'il a été bien préparé à son adoption (entre autres, il avait eu connaissance des photos de ses futurs parents). Pendant leur séjour à Medellin (10 jours), ils ont rencontré l'assistant social pour faire le point mais aucun contact avec la famille d'accueil.

Pour la procédure devant le Tribunal, l'avocat choisi, « recommandé » par l'A.P.A.E.C., s'occupe bien de la procédure dans les moindres détails.

Enfin le juge rend la décision d'adoption plénière.

Retour à Bogota pour l'obtention du visa d'entrée en France pour leur fils. Sur place, ils retrouvent d'autres familles françaises, ce qui permet d'échanger à nouveau sur les expériences vécues.

Ils éprouvent alors le besoin de rentrer en France le plus vite possible, de retrouver leurs repères ; même si maintenant, avec le recul, ils regrettent un peu de ne pas avoir plus profité de cette occasion pour visiter davantage. .

Le retour à la maison intervient alors fin novembre pour la joie de tous. Il reste bien quelques formalités administratives à accomplir mais maintenant ce n'est plus "grand-chose".

Pour conclure la réunion, Valérie ROULAND remercie les intervenants et chacun des participants pour le bon déroulement de cet après-midi.

Elle rappelle la date de la prochaine rencontre organisée par EFA 53 : le pique-nique au Bois de L'Huisserie le dimanche 15 septembre 2002, puis convie chacun à se rafraîchir tout en échangeant librement.

[Revenir au début](#)